

Date de publication : **01/10/2025**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, secrétaire générale du secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, secrétaire générale du secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Maëlis BORGHESE, chargée de mission et par Monsieur Nicolas ROSSIN, responsable équipe projet.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 24 septembre 2025  
En un exemplaire original

**Le directeur général**  
**Rémy RIOUX**